



Madame Atsou de l'organisation sceptique hollandaise Skepsis nous a écrit le 19 avril 2011 :

« Une remarque sur le fait remarquable que la seule organisation néerlandaise a été dissoute en 2004 faute de nouveaux cas de faux souvenirs retrouvés. On dirait que c'est trop beau pour être vrai. Mais peut-être les efforts de l'Université de Maastricht (et de Skepsis) ont eu, pour une fois, des effets. »

Nous avons donc enquêté, en voici le résultat :

Comment les Pays-Bas ont vaincu le Syndrome des Faux Souvenirs Un exemple à suivre !

Dans les années 1980 les Pays-Bas comme d'autres pays ont été confrontés à une vague de faux souvenirs d'abus sexuels infantiles retrouvés en thérapie par des patients adultes.

En 1995 les parents accusés notamment par leurs filles ont créé une association Werkgroep Fictieve Herinneringen (Groupe de travail sur les souvenirs fictifs).

Comme peu d'articles académiques critiques de la thérapie de la mémoire retrouvée avaient été publiés aux Pays-Bas, le Werkgroep a établi une bibliographie et un recueil d'articles pour informer le public sur les dangers de la pratique de ces thérapies.

L'information a pris la forme de bulletins, d'un site web**, de contacts téléphoniques, de réunions régionales et nationales, et la rédaction de lettres aux ministères, aux élus, au pouvoir judiciaire, et aux organismes de santé mentale.

Le Werkgroep a fait porter son effort pour sensibiliser les médias et obtenir le soutien des universitaires dont les domaines de recherche concernant les thérapies, la mémoire et le droit. Ces activités ont été couronnées de succès.

** Le groupe avait pris contact, en 2000, avec les rédacteurs du site français francefms (notre site initial) pour en utiliser le contenu.

L'action auprès du ministère de la Justice

- En 1997, le ministère de la Justice a chargé l'Institut néerlandais pour l'étude de la criminalité et de la police (NISCALE) d'étudier la question. Présidée par le Professeur Peter van Koppen, cet organe consultatif a publié un rapport qui condamne totalement les thérapies de la mémoire réprimée / récupérée.
- En 1999, en réponse au rapport van Koppen, le ministre de la Justice a demandé au Collège des procureurs généraux (les procureurs dans chacun des seize arrondissements) de créer une équipe d'experts de haut niveau appartenant à une variété de domaines incluant des enquêteurs de police expérimentés, des juristes, des médecins légistes, des chercheurs en psychologies, et des sexologues, pour réexaminer tous les cas d'abus sexuels, en éliminant ceux qui ne justifient pas de poursuites
- En 2001, le rapport de ce groupe a condamné totalement les pratiques suggestives de récupération de la mémoire.

L'action auprès du ministère de la Santé et des professionnels de la santé

- A la demande du Werkgroep, le Médiateur National a produit un rapport critiquant : le Ministère de la Santé pour sa réticence à intervenir et le refus des professions de la santé mentale à agir sur les plaintes des parents.
- En Juillet 2000, le Ministère de la Santé a demandé à son conseil consultatif professionnel (Gezondheidsraad) de s'attaquer au problème.
- En août 2000, cet organe d'éminents scientifiques a nommé une commission qui comprenait à la fois les partisans de la mémoire retrouvée comme Nel Draijer et Otto van der Hart et aussi leurs détracteurs, le chercheur sur la mémoire et recteur de l'Université de Leiden Albert Willem Wagenaar et le chercheur en psychologie à l'Université de Maastricht Harald Merckelbach. Le président de la commission avait expliqué que si les partisans des thérapies de la mémoire retrouvée avaient été laissés de côté, un grand nombre de cliniciens auraient rejeté les conclusions de la commission.
- Le 27 Janvier 2004, après une longue attente, le Conseil de la Santé "Gezondheidsraad", des Pays-Bas a publié son rapport de 91 pages. Le rapport est appelé en néerlandais Omstreden Herinneringen (souvenirs douteux).

Les principales recommandations et conclusions du Conseil de la Santé :

- a) Il est reconnu que les souvenirs récupérés au cours des thérapies suggestives peuvent être faux, font du mal aux patients et à ceux qui sont accusés;
- b) Il est recommandé aux thérapeutes de ne pas diagnostiquer des traumatismes passés d'un client sur la base d'un tableau clinique;
- c) les thérapeutes qui comparaissent comme témoins-experts en matière de juridiction civile et pénale doivent s'abstenir de porter des jugements quant à la fiabilité du témoignage d'un patient ou d'un client ;
- d) Les organisations professionnelles (réglementées) de psychothérapeutes doivent établir des « guidelines » pour une pratique sûre afin d'éviter la création de faux souvenirs d'abus sexuel chez leurs clients. Ces lignes directrices seront également obligatoires pour les praticiens alternatifs non réglementés.



Le rapport a aussi vivement **critiqué le rôle joué par des psychothérapeutes qualifiés et réglementés, ainsi que par les praticiens alternatifs, qui ont soutenu la thèse, non prouvée, que des symptômes d'un client adulte étaient les séquelles de traumatismes oubliés survenus dans l'enfance.**

Le rôle d'un livre :

Les chercheurs néerlandais Hans Crombag et Harald Merckelbach ont écrit un livre *Les souvenirs retrouvés et les autres idées fausses*. **

Ce livre a été écrit pour des non-professionnels afin que les journalistes, les juristes et des élus soient à même de comprendre les enjeux.

**Crombag, H.F.M., and Merckelbach, H. (1996).

Hervonden herinneringen en andere misverstanden [Recovered memories and other misconceptions]. Amsterdam.

Et pour finir :

En août 2001, l'influence du travail de Nel Draijer **, qui avait déjà commencé à décliner, a reçu un coup fatal lorsque le chercheur Han Israëls a analysé de nouveau les conclusions de son rapport de 1988 et a constaté que de nombreuses statistiques étaient fausses.

** A la demande du ministère des Affaires sociales, la militante féministe Nel Draijer avait rédigé deux rapports, dont l'un était intitulé : «A Gap in My Memory: l'abus sexuel des filles par des proches». Ces documents indiquaient que beaucoup de femmes ont été victimes d'inceste, plus que ce qui avait été pensé précédemment, et "A Gap In My Memory" en était venu à dominer le débat public et à guider la politique du gouvernement pendant plus d'une décennie.

En 2004 le WFH (Werkgroep Fictieve Herinneringen), ayant rempli sa mission, et en l'absence de nouveaux cas s'est dissout.

Sources : Adriaan J.W. Mak et Jan Buijs de la WFH

Biographie d'un universitaire engagé dans la lutte contre les faux souvenirs:

Harald Merckelbach est professeur titulaire de psychologie et ancien doyen de la Faculté de psychologie et des



neurosciences, de l'Université de Maastricht, mais il détient aussi une chaire de « psychologie et droit » à l'Ecole de droit de l'Université de Maastricht. Il est l'auteur de plus de 500 articles scientifiques, 37 chapitres de livres et de 5 livres. Il est le co-auteur avec Hans Crombag psychologue et professeur de droit du livre court et simple *Faux souvenirs retrouvés et autres idées fausses***.

Il est membre de l'Académie Royale des Sciences (Koninklijke Nederlandse Academie van Wetenschappen :KNAW).

Outre la détection de mensonges, ses principaux sujets de recherche sont les aberrations de la mémoire et la façon dont elles se relient aux domaines de la psychopathologie ; par exemple les troubles du stress post-traumatique (PTSD) et le droit, ou encore les délinquants qui prétendent une amnésie dissociative. Il agit régulièrement à titre de témoin expert dans les affaires judiciaires qui nécessitent des avis d'experts sur la simulation, les confessions, la PTSD, la schizophrénie, la

perte de mémoire, et / ou la mémoire « retrouvée » en thérapie (les faux souvenirs).



Note de PsyFrance : Pourquoi la France ne pourrait-elle pas suivre cet exemple?